

5^{ème} Rallye national de l'Épine Mont du Chat Avant pays savoyard Le 1^{er} et 2 novembre 2024



**asac de
SAVOIE**



Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route aux cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, qui ne doivent en aucun cas être des essais de vitesse. Il convient de respecter les riverains, et particulièrement lors des traversées de village. L'avenir de nos rallyes en dépend.

Des sanctions seront prises en cas de non-respect de ces consignes.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes FFSA :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire à la FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à réception du visa FFSA

Ouverture des engagements : lundi 23 septembre 2024

Clôture des engagements : lundi 21 octobre 2024

Parution du carnet d'itinéraire : dimanche 27 octobre 2024

Dates et heures des reconnaissances : samedi 26, dimanche 27 octobre 2024 de 8h30 à 18h30 et vendredi 01 novembre 2024 de 8h30 à 12h00

Pré-vérifications administratives : samedi 26 octobre, dimanche 27 octobre 2024 et vendredi 01 novembre de 8h00 à 12h00. Lors de ces pré-vérifications administratives, plaques de rallye et autocollants, feuille de pointage et autocollants recos, autocollant "pass assistance", seront remis aux équipages, ainsi qu'une balise GPS contre un chèque de caution de 150€ (voir article 4.9)

Vérifications administratives le : vendredi 01 novembre 2024 de 14h à 19h30, Restaurant Le 60 Chrono, 1016 avenue de la Houille blanche

Vérifications techniques le : vendredi 01 novembre de 14h 15 à 20h, Restaurant le 60 Chrono

Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 01 novembre à partir de 14h30 – Parking STEFF, à côté du restaurant Le 60 Chrono.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 01 novembre à 17h, Restaurant Le 60 Chrono

Publication des équipages admis au départ : vendredi 01 novembre à 21h, Restaurant Le 60 Chrono.

Publication des heures et ordres de départ : vendredi 01 novembre à 21h, Restaurant Le 60 Chrono.

Briefing des pilotes prioritaires le : affichage au Restaurant le 60 Chrono le vendredi 01 novembre à 21h

Départ de : Parking STEFF, samedi 2 novembre à 8h00 (1^{ère} voiture VHC)

Arrivée à : Parking STEFF, samedi 2 novembre à 18h05 (1^{ère} voiture VHC)

Vérifications finales : samedi 02 novembre, Garage Renault Chalansonnet, La Motte Servolex – **taux horaire 60€ TTC**

Publication des résultats du rallye le : samedi 02 novembre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, Restaurant Le 60 Chrono

Remise des prix le : samedi 02 novembre sur le podium d'arrivée.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de SAVOIE organise le 5^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD, les vendredi 01 et samedi 2 novembre 2024 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le JJ/MM/2024 sous le numéro XXX et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro YYY en date du JJMM2024

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF – ASAC de SAVOIE

Président : Michel BONFILS - 06 11 95 13 79 (à contacter en priorité)

Secrétariat du Rallye, Adresse : 340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Laysse

Contact : contact@asac-savoie.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE – TEAM 73

Président : Anthony MARIANI – 06 59 69 41 95

Team 73, maison des associations, 201 avenue Saint Exupéry 73290 La Motte Servolex

Contact : contact.team73rallye@gmail.com



Permanence du Rallye : Restaurant Le 60 Chrono, 1016 avenue de la Houille Blanche, 73000 Chambéry, dimanche 27 octobre de 8h à 18h et vendredi 01 novembre à partir de 14h (début des vérifications administratives) jusqu'à la fin du rallye.

Tableau d'affichage officiel : Restaurant le 60 Chrono

1.1P. OFFICIELS

OFFICIELS, PC COURSE et ES	
Président du collège des commissaires sportifs	BEAL Georges Licence N° 002910
Commissaires sportifs	FRISON Réjean licence 165797 VIGNAND Guy Licence N° 011206
Directeur de course	Thierry FABRE - Licence 086560
Directeurs de course adjoints au PC chargé des ES	ES 1/4 /7 - CADIER Denis Licence N° 154264 ES 2/5/8 - GIBILY Christian Licence N° 003302 ES 3/6/9 - BENOIT Laurent Licence N° 046771
Directeurs de course délégués aux ES	ES 1/4 /7 - LUSIANNA Maxime Licence N° 233332 ES 2/5/8 - COLOMB Pierre-Alain Licence N° 153833 ES 3/6/9 - GAGNAIRE Patrick Licence N° 003602
Directeurs de course adjoints délégués aux ES	ES 1/4 /7 - OLIVIER Denis Licence N° 110911 ES 2/5/8 - BERST Mathieu Licence N° 181121 ES 3/6/9 - BELLET Franck Licence N° 043174
Chargés des relations concurrents	AGIER Adrien Licence N° 324027 PITARCH Floréa Licence N° 002729 SIMON Sylvie Licence N° 214749
Commissaires techniques	« PRUNELLE VICKIE » Licence N° 233751 (Responsable) CASSET Bernard Licence N° 056047 BOSSEAU Yannick licence N° 223616 GARREAU Patrick Licence N° 022045 CARRE Jean-Claude Licence N° 013049 (VHC VHRS)
Juges de fait	BOUIN Philippe Licence N° 257704 VAILLY Jean-Philippe Licence N° 212750
Médecin coordinateur au PC	Ismael HUAMAN licenec N°363621
Chronométrateurs	ES 1/4 /7 ES 2/5/8 ES 3/6/9
Responsable des commissaires	Jocelyne MUGNIER - Licence 023843
Géolocalisation	VDS Rallye
Chronométrage / classement	LC CHRONO
Resp. des vérifications administratives secrétariat, accueil	Team 73, Elodie VIDAL
Organisateur technique	Team 73, Anthony MARIANI
Responsable des communications	Team 73, JLD comm'
Speaker	Phillipe GAVARD
Relation avec la presse	Jean Luc Bourgeois licence 345671

VEHICULES OFFICIELS et ORGANISATION	
Voiture Tricolore Subaru / Suzuki	TEAM 73 : XX Licence N° Mr BARRET-BOISBERTRAND JF Licence N° 002025
Voiture autorité - Org. technique Subaru / Suzuki	TEAM 73 : Olivier NICLOUD Licence 13133 Mr BONFILS Michel Licence N° 001490
Observateur Subaru / Suzuki	TEAM 73 : Mr BERTHON Daniel Licence N° 16217
Juge de fait Subaru / Suzuki	Mr BOUIN Philippe Licence N° 257704 Mr VAILLY Jean-Philippe Licence N° 212750
Voiture Info sono Subaru perso CT 476 QW	Mickaël COMBE Licence N°36941 (06 74 95 36 48) Marylène OUARAB Licence N°262962 (06 76 26 85 41)
.000 A :Les lacs de Chevelu véhicule B :Mont Tournier La Cruzille véhicule C :Massif de l'Epine véhicule (retour au départ de son ES)	TEAM 73 : COLOMBAT Pascal Licence N° 0020286 TEAM 73 : VAILLY Thierry Licence N° 048110 TEAM 73 : MIGUET Olivier Licence N° 039489
.00 Fiat 500 Abarth	MIGUET Carole Licence N° 227048 Mr MAILLET Jean Paul Licence N° 227350
.0 VHC véhicule	TEAM 73 Mr ANSELMO Bastien Licence N° 192806
.0 moderne Lotus	Mr LAURENS Stéphane Licence N° 102151 Mr MACHETTO Mick Licence N° 002081
.0 VHRS Subaru / Suzuki	TEAM73 : Manon MARIANI Mme MUGNIER Jocelyne Licence N° 023843
Voiture sécurité /damier (boucle 3) Subaru / Suzuki <i>(ne coller les autocollants damier que pour le 3ème tour)</i>	TEAM 73 Mr MOCELLIN Denis Licence N° 003310

1.2.P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD compte pour la coupe de France des rallyes 2025 coefficient 3, le championnat de la ligue Rhône Alpes 2024 et le Challenge Gérard Bertrand (Interne Asac Savoie).

1.3.P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2024

Les équipages régulièrement engagés pourront voir leur heure de convocation sur le site de l'ASAC Savoie, <https://asac-savoie.fr>. Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

1.3.1P. Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la récupération du carnet d'itinéraire (Cf § 3.1.10P).

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire
- Licence valable pour l'année en cours.

Les vérifications administratives auront lieu au restaurant Le 60 Chrono, vendredi 01 novembre de 14h à 19h30, et les vérifications techniques à côté du restaurant Le 60 Chrono, de 14h15 à 20h. Lors des vérifications administratives ne seront demandés que les originaux des permis et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors).

Les vérifications finales auront lieu au Garage Renault Chalansonnet, La Motte Servolex. Le taux horaire de la main d'œuvre sera de 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2024

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD doit en faire la demande en ligne, sur le site internet de l'ASAC Savoie, avant le lundi 21 octobre 2024.

Paiement uniquement en ligne par CB, pas de chèque ni espèces.

Le paiement des droits d'inscription officialiser automatiquement l'engagement du concurrent.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'engagement (tout dossier incomplet sera refusé):

- Photocopie du permis de conduire,
- Photocopie de la licence en cours de validité
- Photocopie de la 1ere page du passeport technique et de la fiche d'homologation

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum, rallye moderne, VHC et VHRS confondus.

Le Road Book sera téléchargeable à partir du 21 octobre 2024 sur les sites de l'organisation.

Lors des pré- vérifs administratives, l'organisateur remettra à l'équipage plaques de rallye et autocollants, feuille de pointage et autocollants recos, autocollant pass "assistance".

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 460 € + 50€ de frais de géolocalisation soit 510€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 920 € + 50€ de frais de géolocalisation, soit 970€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que s'il le montant des droits d'engagement est réglé.

3.1.13P. En cas de forfait, la règlementation prévue dans les "Prescriptions Générales de la FFSA" sera appliquée. Après la date de clôture, le montant de la géolocalisation ne sera pas remboursé.

3.3P. Ordre de départ

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les départs seront donnés dans l'ordre suivant : concurrents VHC, concurrents moderne, concurrents VHRS.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc d'assistance, parking P3 Savoieexpo, rue du bon vent, Chambéry et interdite sur le reste du parcours.

En dehors du parc d'assistance, toute intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

Il ne sera délivré qu'un seul "pass assistance" par véhicule engagé. Seul un véhicule muni de ce pass, collé sur le pare-brise, sera autorisé à rentrer dans le parc d'assistance. Des vigiles assureront le respect de cette consigne, et de nombreux parkings sont présents à côté du parc d'assistance.

Une surface de 60m² sera attribuée à chaque concurrent, tout m² supplémentaire fera l'objet d'une demande particulière auprès de l'organisateur, tout comme les regroupements entre équipages. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout m² supplémentaire ou regroupement entre équipages si ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une demande préalable.

4.3.1.4P. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- **En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - 2^{ème} infraction : disqualification

4.9P. GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité, les voitures seront équipées d'un système de géolocalisation **lors des reconnaissances et pendant le rallye**. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des pré-vérifications administratives.

Une caution d'un montant de 150€ sera demandée, uniquement par chèque à l'ordre de VDS. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation. L'équipage est responsable du système de géolocalisation pendant la durée du rallye.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative **seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ÉPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD représente un parcours de 260.595 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 101.451. km.

Les épreuves spéciales sont : Les lacs de Chevelu, ES 1/4/7 (9.047km)

Mont Tournier – La Cruzille, ES 2/5/8 (10,643 km)

Massif de l'Épine, ES 3/6/9 (14.127 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances ne seront autorisées que le samedi 26, dimanche 27 octobre 2024 de 8h30 à 18h30 et vendredi 01 novembre 2024 de 8h30 à 12h00. Des contrôles seront effectués.

Le Road Book sera téléchargeable à partir du 21 octobre 2024 sur les sites de l'organisation. Les permis de conduire et licences seront à présenter lors des pré vérifications administratives. Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis Il devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

6.4.7P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

Les pénalités prévues à l'article 6.4.1 seront notamment appliquées.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde.

7.5.17.3P. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2024

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en numéraire (chèque ou espèce)

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- Une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- Une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- Une coupe par personne pour tous les équipages féminins.

Les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Toutes les infos sur le
5^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD
sont à retrouver sur

www.asac-savoie.fr ou www.Team73rallye.com